



Communiqué de presse

2 mai 2022

Projet photovoltaïque du parc des Grandes Terres une permanence publique pour informer les habitants

Le 28 avril 2022, la Société d'Économie Mixte Locale (SEML) Côte-d'Or Énergies, GEG EnR et la commune de Labergement-lès-Seurre ont organisé une permanence publique pour présenter aux habitants le projet de parc photovoltaïque des Grandes Terres.

Un lieu propice à l'implantation d'une centrale photovoltaïque

Abandonné depuis quelques années, le site de la carrière de Labergement-lès-Seurre, remplit tous les critères pour accueillir une centrale photovoltaïque au sol : ancien de site de concassage, terrain non cultivable. Propriétaire du terrain, la commune souhaite développer une centrale photovoltaïque au sol afin d'entrer dans la transition énergétique tout en utilisant un terrain occupé précédemment par une activité industrielle.

La SEML Côte-d'Or Énergies en association avec GEG EnR, filiale de la SEML « Gaz Électricité de Grenoble » et spécialisée dans le développement de projets d'énergies renouvelables, ont été ainsi retenues par la municipalité pour développer ce projet.

Concilier développement d'une énergie renouvelable avec la biodiversité, le paysage et l'économie locale

Les études environnementales nécessaires à la réalisation du dossier de demande d'autorisation ont été menées pendant une année complète. La demande de permis de construire a été déposée en mars pour une exploitation d'ici fin 2024.

Durant les travaux et la durée de vie du parc, diverses mesures en faveur de la biodiversité seront mises en place : suivi écologique de chantier, gestion des produits polluants, pas d'artificialisation des sols, création de deux mares pour favoriser le développement de diverses espèces et de haies constituées de végétaux locaux, ...

Le parc photovoltaïque des Grandes Terres aura également des effets positifs sur l'économie locale avec la création d'emplois locaux lors de la construction et lors de l'exploitation. Il générera également des recettes pour les collectivités (commune, communauté de communes, Conseil départemental) grâce au loyer et à la fiscalité.

LE PROJET EN CHIFFRES

11 670 panneaux sur **4** hectares
soit une puissance totale de **4,9 MWc**

5,5 GWh de production annuelle
estimée soit la consommation
électrique annuelle de **2 420** foyers
(hors chauffage)

1 301 t /an de CO₂ émis en moins

À l'heure des choix qui conditionnent la transition énergétique, la **Société d'Économie Mixte Locale (SEML) Côte-d'Or Énergies** développe, construit, investit et exploite des centrales de production d'énergie décentralisée à partir de sources renouvelables : éolien, photovoltaïque au sol ou en toiture, méthanisation ou encore hydroélectricité.

GEG EnR, filiale de la SEML « Gaz Électricité de Grenoble » spécialisée dans le développement de projets d'énergies renouvelables. Cette dernière détient effectivement 41 centrales en exploitation soit 73 MW installés, 210 GWh produits chaque année, issus du biométhane (19 GWh), de l'éolien (125 GWh), de l'hydroélectricité (100 GWh) et du photovoltaïque (22 GWh), permettant d'alimenter en électricité 97 000 personnes.

Contact presse :

Nathalie Blanc
03 80 50 85 09

direction@cotedor-energies.fr